

**Assemblée générale**

Soixante-troisième session

Documents officiels

Première Commission**10^e** séanceJeudi 16 octobre 2007 à 15 heures
New York

Président : Suazo (Honduras)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Points 81 à 96 de l'ordre du jour (suite)**Débat thématique des questions inscrites à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projet de résolutions soumis au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale**

Le Président (*parle en espagnol*) : Nous allons poursuivre le débat thématique sur les questions nucléaires, que nous avons commencé il y a deux jours.

Je donne la parole au représentant de l'Afrique du Sud, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/63/L. 30.

M. Gumbi (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte de présenter à la Première Commission le projet de résolution élaboré par la Coalition pour un nouvel ordre du jour, relatif au désarmement nucléaire et à la non-prolifération nucléaire et intitulé « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire », contenu dans le document A/C.1/63/L.30. Pour ce faire, je m'exprime au nom des partenaires de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, à savoir : le Brésil, l'Égypte, l'Irlande, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Suède et mon pays, l'Afrique du Sud.

Dans la déclaration qu'elle a faite pendant le débat général, le 6 octobre dernier, la Coalition pour un nouvel ordre du jour a déclaré que la seule garantie absolue contre l'utilisation d'armes nucléaires est leur élimination totale et la garantie qu'elles ne seront plus fabriquées. À cet égard, nous tenons à souligner que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est d'une importance capitale pour la réalisation du désarmement nucléaire et de la non-prolifération nucléaire, car il demeure le seul instrument international qui vise non seulement à prévenir la prolifération des armes nucléaires, mais renferme aussi un engagement juridique à l'égard de l'élimination de ces armes.

Le projet de résolution présenté cette année par la Coalition pour un nouvel ordre du jour se concentre sur le TNP, dont il souligne l'importance ainsi que celle de son universalité pour la réalisation du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires. Il rappelle également les trois décisions relatives au renforcement du nouveau processus d'examen du Traité, aux principes et objectifs de la non-prolifération des armes nucléaires et du désarmement nucléaire, à la prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à la résolution portant sur le Moyen-Orient adoptée lors de la Conférence d'examen et de prorogation en 1995 et au Document final de la Conférence d'examen du TNP en 2000.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



L'objectif de ce projet de résolution est de transmettre un message précis afin de souligner l'importance et la nécessité de donner effet aux engagements déjà pris en matière de désarmement nucléaire, notamment l'engagement reflété dans les conclusions auxquelles sont parvenues les Conférences d'examen du TNP en 1995 et 2000. Les partenaires de la Coalition pour un nouvel ordre du jour sont fermement convaincus que ces conclusions reflètent un processus graduel qui renferme, de manière équilibrée, des éléments précis, tant dans le domaine du désarmement nucléaire que dans celui de la non-prolifération des armes nucléaires, grâce auxquels il serait possible de réduire la menace que représentent les armes nucléaires, d'en amoindrir l'importance et d'aboutir à leur élimination.

Le projet de résolution présenté cette année s'appuie sur des résolutions antérieures de la Coalition pour un nouvel ordre du jour et reflète une approche qui privilégie le respect des engagements en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération des armes nucléaires. Il réaffirme également que les questions de désarmement nucléaire et de non-prolifération des armes nucléaires se renforcent mutuellement et exigent des progrès irréversibles. Il confirme ainsi les vues de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, à savoir que pour être durables, les efforts visant à éliminer la prolifération des armes nucléaires doivent s'accompagner d'initiatives visant à éliminer les armes nucléaires elles-mêmes.

De l'avis des partenaires de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, ce projet de résolution est rédigé de telle sorte que tous les États devraient être en mesure de l'adopter, puisqu'il vise la réalisation des engagements passés conclus par consensus. C'est pourquoi nous encourageons tous les États à appuyer ce projet de résolution et à démontrer ainsi leur attachement au désarmement nucléaire.

M. Duncan (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection et à vous assurer de l'appui de ma délégation. Le Royaume-Uni s'associe entièrement à la déclaration faite par le France, au nom de l'Union européenne (UE). Le Royaume-Uni est attaché au renforcement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), notre objectif ultime étant de parvenir à un monde plus sûr et exempt d'armes nucléaires. Nous réaffirmons notre engagement de réaliser l'élimination complète de ces armes. Cette tâche exige la mise en œuvre équilibrée des trois piliers

du TNP et le respect par toutes les parties de la lettre et de l'esprit de leurs engagements respectifs.

Nous appuyons les obligations en matière de désarmement énoncées à l'article VI du TNP et avons d'excellents antécédents dans ce domaine. Nous sommes pleinement attachés aux décisions et au Document final issus des Conférences des Parties chargée d'examiner le TNP en 1995 et en 2000, y compris les mesures de désarmement spécifiques. De plus, nous sommes engagés à l'égard des résolutions relatives au Moyen-Orient, adoptées par la Conférence d'examen du TNP en 1995.

Depuis la fin de la guerre froide, le Royaume-Uni a beaucoup progressé dans la mise en œuvre des obligations qui lui incombent en matière de désarmement. En premier lieu, concernant notre infrastructure et nos plateformes, nous avons retiré et démantelé notre capacité nucléaire tactique maritime, retiré et démantelé la bombe nucléaire WE177 de la *Royal Air Force* et mis fin aux missions que nous remplissions avec les États-Unis d'Amérique, dans le cadre du système de double commandement, en matière d'artillerie et de lancement de missile nucléaire. En conséquence, le Royaume-Uni est le seul État doté d'armes nucléaires, reconnu dans le TNP, qui a réduit sa capacité de dissuasion à un seul système d'armes nucléaires.

En deuxième lieu, nous avons procédé à de profondes réductions de notre arsenal nucléaire, en ne conservant qu'une dissuasion minimale. Le nombre d'ogives opérationnelles disponibles vient d'être ramené à moins de 160 ogives, dans le cadre d'une réduction de plus de 75 % de la puissance explosive totale de nos armes nucléaires, ces deux dernières décennies. Les armes nucléaires du Royaume-Uni ne représentent qu'une petite fraction de l'inventaire global. Nous avons beaucoup réduit le niveau de disponibilité des armes restantes. En temps normal, seul un sous-marin Trident à la fois effectue une patrouille de dissuasion. Ce sous-marin est en position de « notification de feu » sur plusieurs jours. Ses missiles ne sont dirigés contre aucun pays. Les armes nucléaires du Royaume-Uni ne sont pas en état d'alerte avancée et non pas non plus le statut de « lancement d'avertissement ». Nous ne pensons pas que les conditions soient réunies pour que le Royaume-Uni choisisse en toute sécurité, de façon unilatérale, de renoncer à ses armes nucléaires. Nous avons donc pris les mesures nécessaires pour maintenir une dissuasion minimale au delà de la vie des sous-marins actuels.

Pour autant, cela ne signifie pas que nous ayons pris une décision irréversible nous engageant, de façon irrévocable, à détenir des armes nucléaires dans les 40 ou 50 ans à venir.

Nous continuons d'envisager d'autres moyens de compléter les mesures de désarmement arrêtées jusqu'ici, dès que les contraintes en matière de sécurité nationale et de non-prolifération nous le permettront. Depuis juin 2007, le Royaume-Uni a entrepris un travail novateur en vue de répondre aux défis techniques posés par le désarmement. Nous avons chargé l'*Atomic Weapons Establishment* (AWE) du Royaume-Uni de se pencher en profondeur sur les étapes clés dans la vérification de la réduction et de l'élimination des armes nucléaires, y compris l'authentification des ogives, les problèmes de sécurité dans les installations d'armes nucléaires sensibles et le contrôle du stockage des armes nucléaires démantelées. L'AWE a participé également à un travail trilatéral avec la Norvège et l'organisation non gouvernementale de vérification, le Centre de vérification en matière de recherche, de formation et d'information sur la gestion de l'accès aux installations nucléaires sensibles et de l'authentification des ogives nucléaires.

Le Royaume-Uni a été heureux de prêter son appui à une étude majeure, publiée le mois dernier, par l'Institut international d'études stratégiques indépendant sur les conditions requises pour l'élimination des armes nucléaires. Ce rapport contribue, de façon sérieuse, approfondie et constructive, à nos débats. Nous sommes heureux que les auteurs de ce rapport se soient rendus mardi à New York, pour présenter, en marge de la Commission, leurs conclusions.

Le Royaume-Uni étudie également, avec ses partenaires au sein du groupe des cinq membres permanents du Conseil de sécurité (P-5), le projet d'accueillir l'année prochaine une conférence P-5, comme l'a proposé notre ancien Secrétaire à la défense, Des Browne, à Genève, cette année. Notre objectif est de susciter la confiance mutuelle sur des questions liées au désarmement nucléaire, y compris les défis techniques de la vérification. Chaque fois que nécessaire, le Royaume-Uni a adopté une approche transparente à l'égard du désarmement. Nous avons fourni les bilans de nos usines de défense, tant en ce qui concerne le plutonium que l'uranium hautement enrichi. En 1995, nous avons cessé la production de matières fissiles entrant dans la fabrication des armes nucléaires. Tous les stocks de matières fissiles en

excédant, déclarées en tant que surplus pour les exigences de défense, ont été soumis aux garanties internationales, et nous n'avons plus le droit, en tant qu'État doté d'armes nucléaires, de retirer ces matières des stocks pour les employer dans la fabrication d'armes. Nous n'avons procédé à aucun essai nucléaire depuis 1991 et nous avons ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en 1998.

Le Royaume-Uni salue les accords bilatéraux, qui ont permis une réduction significative des principaux arsenaux nucléaires depuis la fin de la guerre froide et espère de nouveaux progrès. Nous sommes convaincus de la nécessité de faire des progrès considérables au niveau bilatéral en ce qui concerne la réduction de vastes arsenaux, avant qu'il soit utile et profitable d'y inclure la petite fraction du stock global d'armes que détient le Royaume-Uni. Nous saluons l'annonce faite cette année par le États-Unis et la Russie concernant leur intention de parvenir à un instrument juridiquement contraignant qui succéderait au Traité sur une réduction des armements stratégiques. Et comme il s'agit des pays détenteurs des plus vastes arsenaux d'armes, nous continuerons à les encourager à aller plus loin encore dans leurs réductions.

En signant le Traité sur la non-prolifération, tous les États assument la responsabilité de créer un environnement de sécurité propice à la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires. Cela exige de la communauté internationale qu'elle adresse un message cohérent et fort pour signifier qu'elle ne tolérera pas la prolifération d'armes nucléaires. Soyons clairs : la non-prolifération et le désarmement ne sont pas en compétition. La route conduisant à un monde exempt d'armes nucléaires ne passe certainement par de nouveaux États dotés d'armes nucléaires. Elle ne passe pas non plus par le mépris à l'égard des résolutions du Conseil de sécurité exigeant le respect des règles en matière de non-prolifération nucléaire. Elle doit passer uniquement par les normes les plus élevées en matière de sécurité nucléaire et l'application scrupuleuse de garanties adéquates.

Il n'existe pas d'autre choix. L'émergence d'un ou de plusieurs États dotés d'armes nucléaires ferait resurgir le spectre d'une course aux armes nucléaires. Cela déstabiliserait les régions concernées et différerait le désarmement d'une décennie. Il est essentiel que nous œuvrions au renforcement du TNP, en répondant avec détermination aux défis auxquels nous sommes confrontés en matière de prolifération et en renforçant les régimes régionaux et internationaux de vérification.

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) doit disposer des moyens et de l'autorité nécessaires pour déceler des activités nucléaires clandestines et répondre, de façon appropriée, aux cas de non-respect. Le Royaume-Uni renouvelle son appel à tous les États membres de l'AIEA qui ne l'ont pas encore fait afin qu'ils signent et appliquent les accords de garanties intégrales. Nous sommes fermement convaincus que le Protocole additionnel est la règle minimale sur laquelle s'appuie l'AIEA pour démontrer que le développement de l'énergie nucléaire ne menace la sécurité de personne. Ensemble, nous ne devons ménager aucun effort pour faire en sorte que les armes nucléaires et les matières fissiles ne puissent tomber aux mains de terroristes et de criminels.

Tant au niveau national qu'à travers de l'Union européenne, le Royaume-Uni apporte une contribution majeure au Partenariat mondial contre la propagation des armes et matériels de destruction massive et à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Nous saluons chaleureusement la prorogation du Partenariat mondial, annoncée lors du Sommet de Tokyo ainsi que la prorogation et le renforcement du mandat confié au Comité 1540 du Conseil de sécurité, conformément à la résolution 1810 (2008). Nous continuerons à jouer un rôle central dans ces deux domaines. Le Royaume-Uni réaffirme également son attachement à l'Initiative mondiale en vue de combattre le terrorisme nucléaire et l'Initiative de sécurité contre la prolifération et prie instamment les pays qui ne l'ont pas encore fait de rejoindre les nombreux États qui se sont unis pour appuyer ces initiatives.

Nous pouvons faire davantage aujourd'hui pour aboutir à une baisse inévitable du nombre d'armes dans le monde. La prochaine étape vers le désarmement nucléaire est une limitation globale de la production de matières fissiles à des fins d'armes nucléaires et d'engins explosifs. Cela signifierait que, pour la première fois depuis le début de l'ère nucléaire il y a plus de 60 ans, le nombre total de matières fissiles disponibles à des fins d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs serait plafonné. Il est impossible d'envisager la réalisation définitive du désarmement nucléaire sans que soit créé un tel plafond. À cette fin, nous continuons de préconiser le lancement de négociations, sans conditions préalables, sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles au sein de la Conférence du désarmement. Nous demandons à tous les membres de s'accorder sur

le projet de décision présidentielle CD/1840, de façon que la Conférence reprenne le travail qui lui a été confié. Nous devrions également mettre sur pied une interdiction des nouveaux essais explosifs d'armes nucléaires, et nous encourageons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à accéder au TNP et à le ratifier.

Tout en continuant d'œuvrer en faveur du désarmement nucléaire, le Royaume-Uni comprend et respecte le souhait des États non dotés d'armes nucléaires de recevoir de la part des États dotés d'armes nucléaires les garanties multilatérales qu'ils ne seront ni menacés, ni attaqués par des armes nucléaires. À cet égard, nous restons attachés à l'octroi de garanties de sécurité négatives et positives aux États non dotés d'armes nucléaires, comme le reflète la lettre que nous avons adressée au Secrétaire général en 1995.

Le Royaume-Uni estime que le moyen le plus efficace d'octroyer les garanties prévues par les États dotés d'armes nucléaires consiste à mettre en œuvre les protocoles annexés aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires. Nous espérons que le Traité de Pelindaba portera bientôt ses fruits et encourageons les États africains qui ne l'ont pas encore fait à le ratifier.

Nous sommes fermement engagés à l'égard des obligations qui nous incombent en matière de désarmement nucléaire. Nous avons souligné les progrès importants réalisés dans ce sens ainsi que les nouveaux domaines que nous explorons. Il est cependant clair que les États dotés d'armes nucléaires, comme les États non dotés d'armes nucléaires, doivent œuvrer à la réalisation d'un monde exempt d'armes. Nous devons convenir d'un projet à long terme. Il incombe à chacun d'entre nous de tout faire pour que ce projet devienne réalité.

Le Président (*parle en anglais*) : La parole est au représentant de la Mongolie, pour présenter le projet de résolution A/C.1/63/L. 28.

M. Enkhsaikhan (Mongolie) (*parle en anglais*) : J'aborderai brièvement les deux questions suivantes : la coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et le promotion de zones exemptes d'armes nucléaires.

Ma délégation, comme beaucoup d'autres, tient à souligner le rôle important joué par l'AIAE en tant qu'unique autorité compétente, internationalement reconnue, chargée de vérifier et d'assurer le respect par les États du régime de garanties internationales établi

par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le Directeur général de l'Agence a indiqué que le champ d'application des garanties s'étend de la vérification mécanique des matières nucléaires déclarées à un système de gestion des bases de données afin d'évaluer la fiabilité des renseignements concernant le programme nucléaire d'un État dans sa globalité.

Toutefois, pour s'acquitter pleinement de ses obligations et renforcer davantage l'efficacité du système de garanties, l'Agence a besoin de l'appui et de la coopération de tous ses États membres, les mêmes États représentés ici même.

Une vérification nucléaire efficace exige, comme nous le savons, quatre préalables fondamentaux : une technologie de pointe; un accès rapide à toutes les données pertinentes; des ressources humaines et financières suffisantes et une autorité juridique appropriée. Bien que l'Agence œuvre résolument pour réunir ces conditions, ma délégation estime que la communauté internationale doit, pour sa part, s'employer également à renforcer l'autorité juridique de l'Agence en encourageant l'universalisation du TNP et l'application scrupuleuse et équilibrée de ses dispositions et en s'assurant que toutes les Parties au TNP appliquent les accords sur des garanties intégrales contractés avec l'Agence. Les Parties au Traité doivent conclure des protocoles additionnels avec l'Agence. L'Agence pourrait ainsi s'acquitter pleinement de ses activités de contrôle. Dans le cas contraire, l'Agence n'aurait pas les moyens de fournir toutes les garanties nécessaires sur les activités d'un État, ni des garanties fiables concernant l'absence de matières ou d'activités nucléaires non déclarées.

En ce qui concerne l'appui à la création de zones exemptes d'armes nucléaires, on reconnaît généralement que les zones exemptes d'armes nucléaires jouent, comme les mesures régionales, un rôle important en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Aujourd'hui, tout l'hémisphère sud forme une zone exempte d'armes nucléaires. Il convient cependant de noter que les zones exemptes d'armes nucléaires n'en sont qu'au stade de leur création et de leur consolidation et rencontrent des problèmes considérables. Comme le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies l'a souligné en août dernier, avec deux tiers des États du monde signataires de traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, la majorité de la population mondiale vit encore dans des pays qui

possèdent des armes nucléaires. En outre, deux zones régionales sur cinq doivent encore entrer en vigueur et un nombre considérable de pays membres de ces zones attendent toujours l'entrée en vigueur des accords de garanties requis.

Par ailleurs, les États dotés d'armes nucléaires doivent fournir aux États non dotés d'armes nucléaires les garanties concrètes qu'ils ne recourront pas à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires contre eux. De même que les dispositions du Traité sur la non-prolifération nucléaire, les garanties de sécurité doivent, pour être fiables, s'appuyer sur une base juridique, claire et inconditionnelle. S'agissant des zones exemptes d'armes nucléaires, les États dotés d'armes nucléaires devront soit signer ou ratifier les protocoles aux traités portant sur ces zones, soit modifier ou supprimer les réserves et les interprétations unilatérales qui nuisent au statut dénucléarisé des zones concernées.

Un objectif important est la promotion et la création de nouvelles zones, lorsque cela est nécessaire et possible. La dernière décennie a vu la création d'une seule zone supplémentaire, en Asie centrale. Nous partageons le point de vue selon lequel l'efficacité de ces zones pourrait être considérablement accrue par une coordination et une coopération entre les zones existantes et par l'entrée en vigueur rapide des traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires en Afrique et en Asie centrale. Nous espérons que la deuxième conférence sur des zones exemptes d'armes nucléaires, prévue en 2010, sera une étape importante à cet égard, et qu'elle contribuera à l'issue fructueuse de la Conférence d'examen du TNP en 2010.

Après la décision prise par la première conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires, qui s'est tenue en 2005 au Mexique, la Mongolie a créé son propre centre national chargé de traiter des questions liées à la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Ce centre a déjà pris de contacts officiels avec les centres d'autres agences du traité. Afin de contribuer aux préparatifs de la deuxième conférence, la Mongolie s'est proposée d'accueillir une réunion de ces centres au printemps 2009.

Plus de trois décennies se sont écoulées depuis que l'Assemblée générale a mandaté une étude d'ensemble sur la question des zones exemptes d'armes nucléaires dans tous ses aspects, et près d'une décennie s'est écoulée depuis l'adoption par l'Assemblée des

principes directeurs pour la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires. Pour ma délégation, les changements intervenus sur la scène politique, la nécessité de renforcer encore les zones existantes et de créer de nouvelles zones dans certaines régions, notamment au Moyen-Orient et en Asie du Nord-Est, justifient une nouvelle étude d'ensemble indépendante sur la question des zones exemptes d'armes nucléaires. Cette étude aurait pour objectif d'évaluer le rôle joué jusqu'ici par les zones exemptes d'armes nucléaires existantes, le rôle que les zones exemptes d'armes nucléaires sont susceptibles de jouer dans l'avenir, séparément ou conjointement, en ce qui concerne la promotion des objectifs de désarmement nucléaire et de non-prolifération des armes nucléaires, la prévention des conflits et l'instauration de la confiance, la nature des défis et la façon d'y répondre.

L'attachement de la Mongolie à la cause des zones exemptes d'armes nucléaires est illustré par le fait qu'elle s'emploie à créer une zone dans un seul État, étant donné sa situation géographique exceptionnelle. L'année dernière, mon pays a présenté à ses pays voisins un projet de traité trilatéral ayant pour objectif de définir et d'institutionnaliser ce statut. Le contenu des principales dispositions de ce projet est identique à celui des traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires régionales, reflétant ainsi la situation géographique unique de la Mongolie et ses relations amicales avec ses voisins. En marge des réunions de la Commission, ma délégation a tenu des consultations officielles avec les représentants des pays voisins sur la manière de progresser sur cette question. Ma délégation exprime l'espoir quelle sera en mesure de faire rapport à la Commission, le moment venu, des résultats de ces consultations. Dans cet esprit, ma délégation présentera un projet de résolution de procédure, qui figure dans le document A/C.1/63/L. 28, et espère qu'il sera adopté par consensus, comme des résolutions analogues dans le passé.

Le Président (*parle en espagnol*) : La parole est au représentant des États-Unis d'Amérique, pour présenter le projet de résolution A/C.1/63/L. 30/Rev.1.

M. Larson (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : J'interviens aujourd'hui pour souligner l'engagement des États-Unis à l'égard de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Je tiens également à souligner l'engagement qui est le nôtre d'aider d'autres États à procéder à une réduction volontaire de leurs matières nucléaires entrant dans la fabrication d'armes. Ces initiatives vont

dans le sens de l'intérêt commun en réduisant le risque de prolifération et l'éventualité que ces matières tombent aux mains d'acteurs non étatiques.

En 2002, le Président Bush et le Président russe Poutine signaient le Traité de Moscou, qui prévoyait une réduction comprise en 1 700 et 2 200 du nombre d'ogives nucléaires stratégiques opérationnelles des deux pays d'ici à 2012. Outre ce traité, le Président Bush a décidé en 2004 que d'ici à 2102, le stock global d'armes nucléaires – en réserve ou opérationnelles – serait réduit de près de 50 % à compter de son entrée en fonction. Cet objectif a été atteint cinq ans après, de sorte qu'il a été décidé une nouvelle réduction de 15 % de ces stocks d'armes d'ici à 2012. À l'heure actuelle, ce stock est le plus faible depuis les années 50 et certains types d'armes, comme les W79 et les W56, ont disparu complètement. La dernière arme nucléaire se trouvant actuellement dans notre stock d'armes a été produite en 1991.

Une fois les armes retirées des stocks, le Département américain de la sécurité nucléaire programme leur démantèlement. Nous continuons de procéder, de façon sûre et efficace, au démantèlement des armes nucléaires en nous assurant qu'elles ne seront plus jamais utilisées. Dans un premier temps, le plutonium retiré des armes est initialement stocké, dans des conditions hautement sécurisées, mais l'excédent de matières est ultérieurement transformé en combustible. Nous procédons également à l'élimination des matières nucléaires se trouvant dans les sites d'armes nucléaires des États-Unis. Au cours de cette année, 12 tonnes de plutonium et d'uranium hautement enrichi (UHE) seront éliminées de façon rapide et sûre. À ce jour, nous avons éliminé un peu plus de 100 tonnes d'uranium hautement enrichi d'origine américaine.

Nous poursuivrons notre coopération avec la Fédération de Russie afin de sécuriser les matières nucléaires et transformer l'UHE en uranium faiblement enrichi. De façon conjointe, nous avons transformé 322 tonnes d'uranium hautement enrichi provenant d'armes nucléaires démantelées de l'ère soviétique et 10 tonnes de matières russes utilisables pour des armes. L'UHE transformé est vendu aux services publics américains pour la production d'énergie. Les États-Unis continuent d'œuvrer avec plus de 100 pays à la lutte contre la propagation des armes nucléaires. Depuis sa création dans les années 90, le programme d'élimination du combustible d'origine américaine, qui fait désormais partie intégrante de l'Initiative de

réduction de la menace mondiale, a rapatrié 45 envois de combustible d'origine américaine en provenance de 27 pays pour un total supérieur à 1 190 kilogrammes d'uranium hautement enrichi, une quantité suffisante pour fabriquer plus de 45 armes nucléaires et plus de 8 500 assemblages de combustible. Dans le cadre de ce programme, il a été procédé à l'élimination de tout le combustible d'UHE d'origine américaine provenant de 16 pays.

Les États-Unis se sont résolument engagés à poursuivre la réduction de leurs stocks d'armes nucléaires et des matières servant à la fabrication d'armes nucléaires aux États-Unis et dans d'autres pays. Nos efforts contribuent beaucoup au renforcement de la sécurité internationale, à la non-prolifération et la diminution du risque que ces matières dangereuses tombent entre les mains d'acteurs non étatiques. Les États-Unis continueront d'œuvrer de la façon la plus transparente possible dans ce domaine, comme en témoigne mon intervention, mais également les nombreux exposés d'experts américains devant des organisations internationales et leurs États membres, y compris les Nations Unies, la Conférence du désarmement et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Avec votre permission, Monsieur le Président, j'aimerais confier le temps restant qui m'est alloué à notre Secrétaire d'État adjointe pour la vérification, le respect et la mise en œuvre, M^{me} Paula DeSutter, qui va présenter notre projet de résolution.

M^{me} DeSutter (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): En tant que Secrétaire adjointe pour la vérification, le respect et la mise en œuvre, je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte de m'exprimer devant cette instance sur la question du respect des accords de non-prolifération, de maîtrise des armements et de désarmement et, au nom de mon pays et des auteurs du projet, de soumettre à l'examen de cette instance un projet de résolution sur ce sujet. Comme certains se le rappelleront, il y a trois ans, cette instance examinait et adoptait une résolution sur ce même thème. Le projet de résolution que nous-mêmes et les auteurs présentons à la Commission aujourd'hui, qui figure dans le document A/C.1/63/L. 30/Rev.1, est à la fois un rappel de l'engagement des membres de cette instance vis-à-vis du respect et de la reconnaissance des efforts que nous avons déployés et des défis auxquels nous nous heurtons encore. Ce projet de résolution, intitulé « Respect des accords de limitation des armements, de désarmement et de non-

prolifération », tend, dans un premier temps, à appeler l'attention de la communauté internationale sur la question du respect. Comme la résolution précédente adoptée en 1995, ce projet vise à souligner que le respect est indispensable pour la paix et la sécurité internationales et à exhorter les gouvernements à rechercher ensemble les moyens diplomatiques de contraindre ceux qui bafouent cette règle à modifier leur attitude. Toutefois, ce projet de résolution va au delà du libellé de 2005, en ce sens qu'il cherche à encourager les pays à fournir une aide, le cas échéant, pour développer, aux niveaux national, régional et international, la capacité de mettre en œuvre les obligations en matière de vérification et de respect.

Si l'on considère les trois dernières années, force est d'admettre qu'il y a eu des progrès tangibles s'agissant de notre prise de conscience collective de l'importance que revêt le respect pour la paix et la sécurité et du rôle que chacun d'entre nous peut jouer pour garantir à la fois notre propre respect et encourager le respect des autres États. Nous cherchons à nous rapprocher d'un consensus sur le principe selon lequel le respect des États à l'égard des traités, accords et engagements qu'ils ont contractés en matière de limitation des armements, de désarmement et de non-prolifération est essentiel pour la paix, la stabilité et la sécurité au niveau international et constitue le base même du système international. C'est ce que reflètent, notamment, les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et de l'Agence internationale de l'énergie atomique et les décisions de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Il en va de même des débats sur le respect, les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et le retrait qui ont eu lieu lors des conférences préparatoires de 2007 et 2008 de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010. Il en va de même également du rapport de consensus élaboré par le Groupe d'experts gouvernementaux des 16 nations des Nations Unies chargé de la vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle joué par les Nations Unies en matière de vérification.

Bien qu'indispensable, la prise de conscience de l'importance du respect ne répond qu'à une simple logique. À partir de là, il conviendra de s'employer à renforcer les capacités nationales, régionales et internationales en matière de vérification, de respect et de mise en œuvre effective des obligations en matière de limitation des armements, de désarmement et de non-prolifération. D'où la nécessité d'aider les pays

qui en ont besoin à mettre en œuvre leurs obligations. Il convient également d'aider les pays qui souhaitent renforcer leur confiance dans un régime à procéder à leur propre évaluation du respect, à développer des capacités régionales ou à contribuer plus efficacement aux initiatives internationales. Cinq des recommandations du Groupe chargé de la vérification ont trait aux mesures propres à développer et renforcer ces capacités. Le travail concret accompli par des États Membres et des organisations internationales, comme l'Union européenne, pour fournir leur appui et leur aide dans ce domaine, conformément à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, illustre bien l'importance accordée par les États au développement des capacités nécessaires à la pleine mise en œuvre de leurs obligations.

La sécurité et la stabilité internationales continuent d'être confrontées à des défis importants, notamment, mais pas seulement, dans le domaine de la non-prolifération nucléaire. Il importe donc plus que jamais que la communauté internationale puisse utiliser tous les moyens à sa disposition, y compris ce projet de résolution, lorsqu'elle est confrontée au défi important du non-respect, afin d'exprimer son appui le plus vigoureux et le plus large au respect et prier instamment les États qui ne respectent pas leurs obligations de revenir sur leur position.

Les États-Unis, les autres pays qui se sont portés coauteurs de ce projet de résolution et l'écrasante majorité des nations représentées ici aujourd'hui prennent en considération le respect des autres États Parties à l'égard des accords et engagements qu'ils ont contractés en matière de limitation des armements, de désarmement et de non-prolifération, lorsqu'ils évaluent la manière la plus efficace de préserver et d'assurer leur propre sécurité. Rares sont ceux d'entre nous, ici présents, qui seraient disposés à prendre un engagement – bilatéral ou multilatéral – s'ils pensaient que qu'autres parties ne sont pas prêtes à prendre un pareil engagement. Quand nous adhérons à un traité, nous voulons savoir si les autres parties s'y conformeront. Nous voulons repérer le non-respect suffisamment à temps pour empêcher ceux qui bafouent ce respect d'en tirer le moindre bénéfice, et nous voulons savoir si la communauté internationale s'emploiera résolument à encourager et à inciter ceux qui bafouent le respect à revenir sur leur position et à observer de nouveau un respect total.

Le projet de résolution que nous présentons aujourd'hui peut être un élément important de nos

efforts diplomatiques collectifs visant à souligner l'importance du respect, accroître nos capacités individuelles et collectives à l'égard du respect et encourager les États qui ne s'acquittent pas de leurs obligations à réintégrer la notion de respect.

Il convient de reconnaître l'importance des efforts que, de façon collective, nous avons déployés jusqu'ici, pour faire prendre conscience de l'incidence du non-respect sur notre sécurité collective et tenir des États pour responsables de non-respect. Mais beaucoup reste à faire. Le non-respect représente encore un défi important pour notre sécurité collective et l'intégrité du système international. Il n'y a pas de réponses aisées aux cas de non-respect auxquels nous sommes confrontés. Demandons-nous si nous sommes à la hauteur des défis qu'ils représentent. Les États-Unis estiment que ce projet de résolution et nous-mêmes pouvons contribuer utilement à une réflexion sur l'engagement que nous avons pris d'agir ensemble pour renforcer le respect. Nous nous félicitons de l'important parrainage dont bénéficie ce projet de résolution et espérons qu'il jouira d'un vaste soutien. Je vous remercie à nouveau, Monsieur le Président, ainsi que les membres de la Commission, pour l'intérêt que vous manifestez à l'égard de ces questions.

M. Kang Yong (Chine) (*parle en chinois*) : Encourager le processus de désarmement nucléaire et diminuer le rôle des armes nucléaires dans les politiques de sécurité nationale constituent une tâche très importante s'agissant de la prévention de la prolifération des armes nucléaires, du renforcement de la confiance mutuelle et de l'amélioration de l'environnement de la sécurité internationale. À l'heure actuelle, le désarmement nucléaire multilatéral n'est pas confronté seulement à des défis, des opportunités sont apparues. D'une part, le processus de désarmement nucléaire multilatéral est dans l'impasse. Le régime de non-prolifération nucléaire doit être amélioré et des questions complexes, liées à la non-prolifération nucléaire régionale, demeurent en suspens. Nous savons que le chemin menant à un monde exempt d'armes nucléaires sera long et cahoteux. D'autre part, le nouveau processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a débuté et les États parties s'emploient à aboutir à une issue positive. Plusieurs initiatives de désarmement nucléaire ont été entreprises. Elles offrent à la communauté internationale une occasion rare de promouvoir le processus de désarmement nucléaire.

La communauté internationale tout entière aspire à la destruction complète des armes nucléaires et à la création d'un monde exempt d'armes nucléaires, un objectif auquel la Chine s'efforce de contribuer. La Chine soutient activement et applique la nouvelle notion de sécurité fondée sur la confiance mutuelle, l'intérêt mutuel, l'égalité et la coopération, et elle s'est engagée de longue date à établir un environnement de sécurité harmonieux aux niveaux régional et international. En tant qu'État doté d'armes nucléaires, la Chine a toujours mené une politique consistant à ne pas recourir en premier aux armes nucléaires, à tout moment et en toutes circonstances.

La Chine s'est engagée, de manière inconditionnelle, à ne pas recourir à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires et des zones exemptes d'armes nucléaires. La Chine s'est dite favorable à la conclusion d'instruments internationaux juridiquement contraignants sur l'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires. La Chine s'est acquittée scrupuleusement des obligations qui lui incombent en vertu du TNP. Elle n'a jamais participé et ne participera jamais à une course aux armes nucléaires, et elle n'a jamais déployé d'armes nucléaires en dehors de son propre territoire. La Chine respecte et appuie les initiatives menées par les pays et les régions concernés, qui visent à créer des zones exemptes d'armes nucléaires sur la base de consultations et d'accords volontaires entre ces pays et régions et en tenant compte du contexte régional existant.

La Chine a signé tous les protocoles des traités ouverts à la signature, qui portent création de zones exemptes d'armes nucléaires. La Chine accorde beaucoup d'importance au nouveau processus d'examen du TNP et y participe activement. La Chine s'emploiera avec d'autres États parties à continuer de préserver et d'accroître l'autorité, l'universalité et l'efficacité des traités.

La Chine a encouragé activement l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN) et s'est engagée à ratifier rapidement ce Traité. La Chine a participé également aux travaux préparatoires de l'Organisation pour un Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Avant l'entrée en vigueur du TICEN, la Chine honorera son engagement à l'égard d'un moratoire sur les essais nucléaires. La Chine espère que la Conférence du désarmement parviendra à un accord sur un programme

de travail global et équilibré en vue d'entamer des négociations sur un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement vérifiable interdisant la production de matières fissiles.

La Chine a toujours estimé que toutes mesures de désarmement nucléaire, y compris des mesures provisoires, devaient respecter les principes directeurs régissant la promotion d'une stabilité stratégique internationale et d'une sécurité non diminuée pour tous. Le désarmement nucléaire devrait être un processus juste et raisonnable de réduction progressive en vue d'atteindre un équilibre au niveau le plus bas d'armements. Les deux États disposant des arsenaux les plus vastes portent la responsabilité principale du désarmement nucléaire. Ils devraient procéder à de nouvelles réductions de leurs arsenaux nucléaires, de façon vérifiable et irréversible, et appliquer sérieusement les traités de désarmement nucléaire déjà conclus, de façon à réunir les conditions propices à la réalisation d'un désarmement général et complet.

L'autorité, l'universalité et l'efficacité du TNP devraient être en permanence sauvegardées. Les principes et les mesures en matière de désarmement nucléaire, qui figurent dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000, devraient être reflétés dans le nouveau processus d'examen du TNP. Les efforts déployés au niveau international concernant des questions telles que le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires et la prévention d'une course aux armements dans l'espace se renforcent mutuellement et sont complémentaires. La sauvegarde et le renforcement du régime international de non-prolifération nucléaire, ainsi que la garantie de l'impartialité des initiatives en matière de non-prolifération nucléaire, décourageront les États de chercher à acquérir des armes nucléaires. La prévention du déploiement d'armes dans l'espace est propice à la préservation de l'équilibre et de la stabilité stratégiques mondiales et à la prévention d'une course aux armements, y compris d'une course aux armes nucléaires.

M. Mutavdzic (Croatie), Vice-Président, assume la présidence.

Afin de promouvoir efficacement le processus de désarmement nucléaire, la Chine considère que les États dotés d'armes nucléaires devraient adopter les mesures suivantes : abandon des politiques de dissuasion nucléaire fondées sur le recours en premier aux armes nucléaires et abaissement du seuil pour

l'utilisation d'armes nucléaires; engagement de ne pas utiliser en premier des armes nucléaires, à tout moment et en toutes circonstances; refus absolu de recourir à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires ou des zones exemptes d'armes nucléaires et conclusion d'instruments juridiquement contraignants pertinents; respect de leur engagement de ne pointer des armes nucléaires contre aucun pays ni de dresser la liste des pays pouvant être la cible de frappes nucléaires; retrait et rapatriement de toutes les armes nucléaires déployées à l'extérieur de leurs propres territoires; abandon du bouclier nucléaire et des politiques et pratiques de partage nucléaire; renonciation à la mise au point d'armes nucléaires d'emploi facile et à faible capacité et adoption de toutes les mesures nécessaires pour éviter l'emploi accidentel ou non autorisé d'armes nucléaires.

La Chine est disposée à collaborer avec tous les autres pays et à déployer des efforts inlassables pour continuer à promouvoir le processus de désarmement et bâtir un monde exempt d'armes nucléaires.

M. Bin Huwaidin (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, ma délégation s'associe aux déclarations faites sur la question à l'examen par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant du Liban, au nom du Groupe des États arabes.

Le fait que certains États dotés d'armes nucléaires continuent de mettre au point, tant qualitativement que quantitativement, leurs arsenaux nucléaires et leurs vecteurs et que certains États non dotés d'armes nucléaires cherchent à acquérir certaines de ces armes dangereuses constitue une violation flagrante du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et du régime de non-prolifération. Cela contribue également à saper la confiance dans le système des relations internationales, menaçant du même coup la paix et de la sécurité aux niveaux régional et international. Premièrement, nous demandons la mise en œuvre complète et équilibrée de toutes les dispositions du TNP, en respectant un équilibre entre le désarmement, d'une part, et la non-prolifération, d'autre part, conformément à l'article VI du Traité. Cela exige, de façon prioritaire, l'engagement des États dotés d'armes nucléaires d'engager immédiatement des négociations de fond en vue de réduire progressivement leurs arsenaux nucléaires et de les transformer à des fins pacifiques, suivant un calendrier précis.

Deuxièmement, tous les États membres de la communauté internationale sans exception doivent garantir le plein respect des principes du système multilatéral et des dispositions figurant dans les traités et arrangements internationaux pertinents afin d'atteindre l'objectif de la non-prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires.

Troisièmement, il convient de souligner le caractère universel et global du TNP, qui exige de la communauté internationale qu'elle fasse pression sur les pays qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils adhèrent, dans les plus brefs délais, au TNP.

Quatrièmement, il y a lieu de mettre sur pied un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant, qui fournisse aux États non dotés d'armes nucléaires les garanties de sécurité nécessaires contre la menace ou le risque qui découleraient de l'utilisation des arsenaux nucléaires existants contre eux.

Cinquièmement, il convient de prier instamment les États qui ne l'ont pas encore fait de ratifier au plus vite le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN), de façon à permettre son entrée en vigueur.

Sixièmement, il y a lieu de réaffirmer le rôle centra joué par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en tant qu'unique instance internationale juridiquement mandatée pour contrôler les activités et les programmes nucléaires et résoudre toutes les questions pertinentes en suspens.

Septièmement, il convient de rappeler qu'il importe d'appliquer l'article IV du Traité et d'éviter une remise en question du droit inaliénable de tous les États parties au Traité, sans exception, de mettre au point, produire et utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément aux autorisations accordées par l'AIEA. Dans cet ordre d'idée, nous appelons les pays développés à reconnaître le besoin légitime des pays en développement d'acquérir l'énergie nucléaire, en leur permettant de se doter du matériel et de l'équipement nucléaires nécessaires, dans les limites autorisées, ainsi que l'information scientifique et technologique à des fins pacifiques.

Tout en soulignant leur adhésion aux principes de non-prolifération et de désarmement, les Émirats arabes unis renouvellent leur attachement indéfectible au principe d'une coopération totale et transparente avec l'AIEA et affirme, à cet égard, que leur programme de développement de l'énergie nucléaire

est mené à des fins pacifiques, ce qui démontre leur attachement à la transparence et fait figure d'exemple pour d'autres pays dans la région.

Nous renouvelons notre appel en vue de faire du Moyen-Orient, y compris la zone du Golfe arabe, une zone exempte d'armes de destruction massive et de souligner qu'il importe d'exiger d'Israël qu'il se conforme à la résolution relative au Moyen-Orient, adoptée par la Conférence d'examen du TNP en 1995, ainsi qu'aux résolutions pertinentes des Nations Unies, qui demandent à Israël de soumettre toutes ses installations nucléaires aux garanties de l'AIEA. Israël doit également adhérer sans conditions au Traité sur la non-prolifération, comme tous les autres pays de la région. De même, nous prions instamment la République islamique d'Iran de poursuivre sa coopération avec l'AIEA et la communauté internationale, afin de dissiper tous les doutes et les craintes entourant la nature et les objectifs de son programme nucléaire.

Pour terminer, nous demandons à toutes les délégations de faire preuve de volonté politique et d'ouverture dans leur position, afin de parvenir à un consensus sur les questions en suspens dans le cadre de ce point. Nous appelons les délégations à voter pour les deux projets de résolution contenus dans les documents A/C.1/63/L. 1 et A/C.1/63/L. 2.

M. De Alba (Mexique) (*parle en espagnol*) : Comme ma délégation l'a déclaré pendant le débat général, il y a eu peu d'événements positifs ou d'initiatives positives, au cours de l'année écoulée, qui méritent d'être relevés, la paralysie du mécanisme de désarmement ayant continué de l'emporter. Quoi qu'il en soit, les espoirs de changement se sont accrus et, dans ces conditions, il me paraît utile de signaler certaines initiatives. Avant toutes choses, je tiens à souligner la création de la Commission internationale sur la non-prolifération nucléaire et le désarmement, dont l'objectif est de contribuer de manière significative au processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), prévu en 2010. Le Mexique est convaincu que cette initiative, lancée conjointement par l'Australie et le Japon, permettra d'aboutir à un compromis, au niveau le plus élevé, entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui ne sont pas dotés de telles armes, de façon à progresser vraiment sur la voie du désarmement et de la non-prolifération nucléaire.

Par ailleurs, nous prenons note de signes encourageants faisant état de mesures prises, l'année dernière, par des États nucléaires pour réduire leurs arsenaux nucléaires. Toutefois, il est essentiel que les puissances nucléaires reconsidèrent leurs projets en matière de sécurité, à lumière des nouveaux défis auxquels est confrontée la communauté internationale. Il faut que ces puissances prennent conscience également que leurs doctrines fondées sur la dissuasion sont obsolètes et inefficaces. L'élimination complète des armes nucléaires est la seule voie raisonnable pour garantir la sécurité collective. La responsabilité de l'élimination de ces armes vraiment inhumaines incombe également à l'humanité tout entière.

Il ne fait aucun doute que l'absence de mesures de transparence de la part des acteurs concernés, l'incertitude qui entoure l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais et l'adoption d'un programme de travail pour la Conférence du désarmement, ainsi que l'incapacité à parvenir à l'universalité du TNP sont autant de défis qu'il nous faut relever. Mais nous devons faire face également aux dangers de la prolifération des armes nucléaires et à leur utilisation potentielle par des acteurs non étatiques. Admettons toutefois qu'au delà des discours que nous pouvons faire, et comme l'a maintes fois souligné la Coalition pour un nouvel ordre du jour, le désarmement nucléaire, d'une part, et la non-prolifération des armes nucléaires, d'autre part, sont les deux faces de la même pièce, et compte tenu de leur interdépendance morale et juridique, aucun des deux ne progressera sans l'autre.

Force est d'admettre que nous ne pouvons pas demander à certaines parties de respecter leurs obligations et leurs engagements sans exiger d'autres parties qu'elles fassent de même, ni faire une distinction entre les engagements que nous voulons honorer et ceux que nous ne respecterons pas. À cet égard, le Mexique tient à souligner de nouveau la nécessité de insuffler un nouvel élan au TNP, si l'on songe notamment à la tenue en 2010 de la Conférence d'examen du TNP, et se dit convaincu que cela ne sera possible que si le Traité devient universel, si ses dispositions sont pleinement respectées, y compris celles qui font référence aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, et si les engagements contractés lors des Conférences d'examen de 1995 et 2000 sont pleinement respectés. Comme je l'ai indiqué précédemment, le Mexique rejette catégoriquement l'application discriminatoire des dispositions du TNP

ou la mise en œuvre sélective de ses arrangements et engagements.

À notre avis, un affaiblissement du TNP non seulement porterait atteinte aux initiatives visant la promotion du désarmement et de la non-prolifération et ferait obstacle à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, mais serait aussi une incitation à la prolifération nucléaire. Si nous voulons faire progresser la mise en œuvre des mesures concrètes adoptées en 2000 et les traduire en recommandations spécifiques pour la Conférence d'examen de 2010, il est essentiel de faire une distinction entre les mesures actuelles qui méritent d'être renforcées et les mesures nouvelles qu'il convient de promouvoir.

Les pays qui insistent pour que la priorité soit accordée à la non-prolifération, sans tenir compte des liens intrinsèques qui existent entre le désarmement et la non-prolifération, ont été les principaux artisans des efforts déployés dans ce sens et, par voie de conséquence, de leur échec. Tant qu'il ne sera pas remédié à cette approche inégale, le mécanisme de désarmement continuera de stagner et la menace d'une prolifération nucléaire persistera. Prenons conscience de la nécessité urgente d'appliquer des mesures qui nous permettront de progresser sur les deux plans. C'est la raison pour laquelle il est indispensable que nous arrêtions, de façon transparente, des mesures de confiance concertées. Conformément à l'article VI du TNP, les puissances nucléaires doivent rendre compte, de manière rigoureuse, des mesures qu'elles prennent. Un mécanisme universel et juridiquement contraignant, qui permette d'évaluer les progrès réalisés dans ce domaine, insufflerait un nouvel élan au débat actuel sur le nucléaire.

Avant de conclure mon propos, j'aimerais souligner une fois encore qu'il importe d'encourager la coopération entre les zones exemptes d'armes nucléaires existantes et rappeler la nécessité de progresser dans la création de nouvelles zones. Lors de la dernière session de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes, présidée par mon pays et qui s'est tenue l'année dernière à Mexico, il a été proposé la tenue, en mai 2009, d'une deuxième réunion des États parties et signataires des traités portant création des zones exemptes d'armes nucléaires, dont la Mongolie. Cette réunion aurait lieu à New York, avant la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP en 2010, en vue d'analyser la contribution que les zones exemptes d'armes nucléaires

seraient susceptibles d'apporter à ce processus préparatoire et de renforcer la coopération et la coordination entre les zones.

Par conséquent, j'exhorte tous les pays membres de ces zones, qui représentent la majorité de la communauté internationale, et d'autres États concernés, à appuyer cette proposition et à participer activement à cette réunion. Enfin, je tiens à souligner le rôle important que le Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les affaires de désarmement est appelé à jouer à cet égard et je remercie, d'ores et déjà, l'Ambassadeur Duarte pour sa contribution.

M. Etensel (Turquie) (*parle en anglais*) : La Turquie est en faveur d'un désarmement général et appuie tous les efforts visant le renforcement de la sécurité et de la stabilité internationales, par le biais de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du désarmement. La Turquie est Partie aux principaux instruments internationaux en matière de non-prolifération et aux régimes de contrôle des exportations, et souhaite l'universalisation, la mise en œuvre effective et coordonnée de ces mesures et leur renforcement. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est au cœur de ces mesures. La Turquie considère le TNP comme la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire et de désarmement.

Nous sommes attachés à la pleine application du TNP par le biais de ses trois piliers se renforçant mutuellement, à savoir : la non prolifération, le désarmement et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. L'universalisation du Traité, la consolidation du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire (AIEA), le renforcement du contrôle des exportations et l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN) sont les éléments fondamentaux de la pérennité du régime du TNP. La Turquie se félicite de la ratification récente du TICEN par la Colombie, la Malaisie, la Barbade, les Bahamas, la République dominicaine et Palau. La Turquie a participé activement aux conférences consacrées à l'article XIV. Nous demandons à tous les États, notamment à ceux qui figurent à l'Annexe 2 du Traité, de signer et/ou ratifier le TICEN sans retard. La Turquie continuera de préconiser l'entrée en vigueur du TICEN, que nous considérons comme un instrument efficace pour freiner la prolifération verticale. Par ailleurs, nous saluons la décision récente de l'Iraq de signer le TICEN. Nous attendons avec impatience que l'Iraq ratifie, dès que

possible, ce Traité. À cet égard, nous sommes heureux de constater une participation accrue aux instruments d'universalisation du désarmement et de la non-prolifération, en particulier dans notre région.

La Turquie appuie les décisions et la résolution adoptée par la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995 et le Document final de la Conférence d'examen de 2000. Nous sommes attachés au plein respect du régime du TNP, y compris les accords sur des garanties intégrales et les protocoles additionnels. Nous soulignons le rôle essentiel et unique joué par l'AIEA dans la vérification des engagements des États à l'égard de la non-prolifération nucléaire et dans le développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire par les pays souhaitant développer leurs propres capacités dans ce domaine. Nous saluons l'issue fructueuse de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP en 2010, qui s'est tenue à Genève, du 28 avril au 9 mai 2008. La Turquie continuera d'œuvrer de manière constructive à l'issue fructueuse de la Conférence d'examen du TNP en 2010. De même, la Turquie participera activement aux travaux de l'AIEA, au cours de la présente réunion du Conseil des gouverneurs de l'Agence. La Turquie se félicite également de la création de zones exemptes d'armes nucléaires, librement conclus par les pays des diverses régions. Dans cet esprit, nous sommes favorables, par principe, à la création au Moyen-Orient d'une zone effectivement vérifiable, exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

La Turquie appuie fermement les efforts visant à permettre à la Conférence du désarmement de reprendre son rôle de négociateur en tant qu'unique instance mondiale multilatérale sur le désarmement. Après une impasse d'une décennie, nous pensons que le moment est venu de couper définitivement le nœud gordien. Pendant la présidence turque de la Conférence du désarmement en mars dernier, un document de compromis, le document CD/1840, a été présenté au nom des Présidents de 2008 de la Conférence. Je me félicite de la présence ici, cet après-midi, de la plupart d'entre eux. La Turquie estime que les membres de la Conférence du désarmement devraient saisir cette occasion pour entamer des négociations sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles et aborder, au cours du processus de négociation, toutes les questions qu'ils jugeraient pertinentes.

Il se peut que la Conférence du désarmement prenne finalement de nouvelles initiatives dans

d'autres domaines, tout en progressant en ce qui concerne l'octroi de garanties de sécurité négatives et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. La Turquie salue les mesures positives prises par les puissances nucléaires conformément au TNP en faveur d'une réduction de leur potentiel nucléaire. Nous déclarons avec insistance que cet élan doit être préservé, en même temps que devrait diminuer le rôle assigné aux armes nucléaires.

La Turquie accorde beaucoup d'importance au règlement de la question nucléaire iranienne par le biais de la diplomatie. Nous continuerons d'appuyer et de faciliter ce processus. La dénucléarisation de la péninsule coréenne demeure une priorité sur les plans régional et mondial. Nous estimons que l'accord du 13 février est une étape importante vers l'objectif de la dénucléarisation totale, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne. La Turquie se félicite de l'accord récent sur des mesures de vérification de la dénucléarisation, auquel sont parvenus les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée. L'acceptation par la République populaire démocratique de Corée d'une série de mesures de vérification est un événement positif sur la voie de la vérification des mesures de dénucléarisation de la Corée du Nord. La Turquie espère que sont réunies les conditions permettant à la République populaire démocratique de Corée de rejoindre, dans les plus brefs délais, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de se soumettre à nouveau aux garanties intégrales de l'AIEA.

Enfin, à l'instar de nombreux autres pays, la Turquie est préoccupée par la détérioration de la situation dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale, ces dernières années. C'est pourquoi nous souhaitons nous associer aux délégations qui ont appelé à une souplesse et une volonté politique renforcées en vue de progresser dans ce domaine, notamment dans celui du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

M^{me} Ahmed (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, au cours du débat sur les armes nucléaires. Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour souligner la position du Bangladesh sur cette question.

Nos délibérations en Première Commission ont pour toile de fond les faibles résultats obtenus dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération

nucléaires. Le monde est confronté à l'émergence de nombreux défis, tels que la crise économique, la pénurie alimentaire, le changement climatique et les désastres naturels ou d'origine humaine. Malgré toutes ces difficultés, nous devons relever un défi constant, à savoir la réduction du danger nucléaire. Compte tenu de l'écart croissant entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires, nous restons préoccupés par la menace que représentent les armes nucléaires. L'élimination complète de ces armes est la seule garantie contre cette menace.

L'incapacité de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (NP) en 2005 à parvenir à un consensus a été un revers majeur. Il est inquiétant que la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, soit, depuis des années, dans l'incapacité d'adopter un programme de travail de fond. De même, sa contrepartie délibérative, la Commission du désarmement, connaît une situation analogue du fait de profondes divergences entre ses membres. Ce qui fait défaut à ces entités importantes des Nations Unies, c'est la volonté politique d'aller de l'avant, la volonté d'engager des négociations fructueuses, sans conditions préalables, et la volonté politique de libérer enfin cette planète de la menace des armes nucléaires.

À notre avis, l'échec de la Conférence d'examen du TNP n'a pas été préjudiciable aux acquis de 1995 et 2000. Nous devons tirer parti de ces acquis. Nous devons mettre en œuvre les accords auxquels nous sommes parvenus. Les 13 mesures concrètes adoptées par la Conférence d'examen du TNP en 2000 en vue de la mise en œuvre systématique et progressive de l'article VI du TNP continuent d'être un jalon dans le processus de désarmement. Il convient à ce stade de souligner l'engagement sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires à l'égard de l'élimination complète de leurs arsenaux nucléaires. Nous appelons aussi l'attention sur la mise en œuvre des garanties de sécurité, notamment sur l'engagement de ne pas utiliser d'armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires.

Nous lançons à nouveau un appel à la Conférence du désarmement afin qu'elle reprenne ses travaux de fond conformément aux conclusions unanimes de la Cour internationale de Justice, selon lesquelles il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement

nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace. Qu'il me soit permis d'insister ici sur les mots « bonne foi ». À défaut de bonne foi, il est difficile de remédier à l'inaction et à l'obstruction qui caractérisent actuellement les négociations sur le désarmement nucléaire. Il est regrettable que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN) n'ait pas fait l'objet d'une adhésion universelle pour le douzième anniversaire de son adoption. Le Bangladesh a souscrit à la Déclaration ministérielle adoptée lors de la conférence de l'Organisation sur un Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui s'est récemment tenue à New York, en marge de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous avons exprimé notre appui constant à ses travaux consacrés à l'universalisation du Traité. Sans l'entrée en vigueur du TICEN, le monde est loin d'être un lieu sûr, aussi renouvelons-nous notre appel aux neuf États figurant à l'Annexe 2, dont la ratification est indispensable à l'entrée en vigueur du TICEN. Nous prions instamment les autres pays États d'observer d'ici là, un moratoire sur les essais nucléaires.

En dépit des appels de la communauté internationale, les États dotés d'armes nucléaires n'ont pas fait preuve de beaucoup de volonté ou n'ont que faiblement progressé sur la voie du désarmement. D'anciennes ogives nucléaires ont certes été détruites. Toutefois, cela semble avoir été décidé davantage dans une optique de modernisation que dans le souci de respecter les obligations figurant dans le traité. En outre, des types d'armes plus récents ont été mis au point et dotés d'une précision accrue. Il va sans dire que ces mesures augmentent la propension à l'utilisation de ces armes et ont des incidences déstabilisatrices. Nous demandons aux États dotés d'armes nucléaires d'adhérer aux principes de transparence, d'irréversibilité et de vérification, tout en réduisant leurs arsenaux nucléaires. Le Bangladesh est fermement convaincu que tout doit être fait pour empêcher l'acquisition d'armes par des acteurs non étatiques. Nous les prions instamment de rester vigilants et de prendre des mesures de garanties à cet égard.

Le bilan du Bangladesh en matière de désarmement et de non-prolifération est irréprochable. Nous avons choisi, de manière délibérée et inconditionnelle, de ne pas nous doter d'armes nucléaires. Nous avons été la première nation d'Asie du Sud figurant à l'Annexe 2 à avoir signé et ratifié le

TICEN. Nous avons adhéré également au TNP et conclu des accords de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, y compris les protocoles additionnels. Nous pensons que cela témoigne bien de notre engagement indéfectible et constitutionnel à l'égard des objectifs du désarmement et de la non-prolifération.

J'aimerais, pour terminer, renouveler notre appel en faveur de la création d'un nombre plus élevé de zones exemptes d'armes nucléaires, notamment en Asie du Sud et au Moyen-Orient. Nous voudrions convaincre chaque État nucléaire de renoncer à ce choix meurtrier et de rejoindre le régime du TNP. Dans l'intérêt de nos citoyens et des nôtres, faisons de ce monde une planète libérée du risque nucléaire.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : La parole est au représentant du Myanmar, pour présenter le projet de résolution A/C.1/63/L. 14.

M. Lwin (Myanmar) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur et le privilège de présenter le projet de résolution, intitulé « Désarmement nucléaire », contenu dans le document A/C.1/63/L. 14, au titre du sous-point v) du point 89 de l'ordre du jour, au nom des auteurs suivants : Algérie, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, République centrafricaine, Congo, Cuba, République dominicaine, Guinée, Haïti, Indonésie, République islamique d'Iran, Jordanie, Kenya, Koweït, République démocratique populaire Lao, Jamahiriya arabe libyenne, Malaisie, Maldives, Myanmar, Népal, Philippines, Samoa, Singapour, Sri Lanka, Soudan, Surinam, Thaïlande, Ouganda, République bolivarienne du Venezuela, Viet Nam et Zimbabwe.

Le projet de résolution A/C.1/63/L. 14 traite du désarmement nucléaire, auquel les auteurs du projet de résolution accordent la plus haute priorité. La présence constante d'armes nucléaires constitue une des plus grandes menaces pour l'avenir de l'humanité. Ces armes ont la capacité de détruire la civilisation et tout l'écosystème de la planète. La sécurité d'une nation peut être assurée sans armes nucléaires. Le fait que des pays renoncent volontairement à l'option nucléaire en témoigne. En outre, les milliards de dollars consacrés aux armes nucléaires pourraient être dépensés pour soulager le fardeau des populations pauvres et affamées du monde.

La seule protection contre une catastrophe nucléaire est l'élimination complète des armes nucléaires. À cet égard, la Cour internationale de

Justice a réaffirmé qu'il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace. En résumé, notre planète sera plus sûre sans ces armes. La paix et la sécurité internationales seront également grandement améliorées.

Le projet de résolution est parrainé par tous les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, parmi lesquels de nombreux pays du Mouvement des pays non alignés et d'autres. Je n'ai pas l'intention de m'attarder sur le contenu du projet de résolution, sa teneur ne différant pas de celle des projets de résolution précédents. Je me bornerai à souligner que ce projet de résolution traite de la question du désarmement nucléaire de façon exhaustive et que, par le biais de ce projet, nous demandons la mise en œuvre totale et effective des 13 mesures concrètes en faveur du désarmement nucléaire, contenues dans le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000. Ma délégation espère que ce projet de résolution bénéficiera du plein appui des États membres.

M. Im Han-taek (République de Corée) (*parle en anglais*) : Depuis l'adoption par l'Assemblée générale, il y a 40 ans, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), ce dernier constitue la pierre angulaire de la paix et de la sécurité mondiales. Pour la République de Corée, le TNP devrait continuer d'être la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et de désarmement. Les trois piliers sur lesquels repose le TNP – désarmement nucléaire, non-prolifération nucléaire et utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire – se renforcent mutuellement et devraient être encouragés, de façon équilibrée. La préservation du fragile équilibre entre ces trois piliers est indispensable à la crédibilité du régime du TNP. À cet égard, la session de 2008 du Comité préparatoire du TNP, qui s'est tenue en mai dernier, s'est avérée utile, la plupart des États parties ayant estimé que le succès de la Conférence d'examen de 2010 est déterminant pour l'avenir du TNP et du régime de non-prolifération nucléaire.

C'est aux États dotés d'armes nucléaires qu'incombe la responsabilité principale du désarmement nucléaire. Malgré les progrès significatifs enregistrés jusqu'ici dans la réduction des arsenaux nucléaires, les cinq États dotés d'armes nucléaires

détiennent encore 26 000 ogives nucléaires. Il existe également un écart important entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires. Afin de réduire plus efficacement cet écart, il est nécessaire que la confiance règne de nouveau entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires et que les États dotés d'armes nucléaires s'acquittent scrupuleusement de leurs obligations au titre de l'article VI, comme il est stipulé dans les conclusions des Conférences d'examen du TNP en 1995 et 2000. Ma délégation réaffirme sa foi dans l'objectif du désarmement nucléaire en vue de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Les États dotés d'armes nucléaires doivent s'employer à faire progresser le désarmement nucléaire, tandis que les États non dotés d'armes nucléaires doivent respecter leur engagement à l'égard de la non-prolifération.

À cet égard, ma délégation prend acte de la réduction par les États-Unis et la Fédération de Russie, en vertu du Traité de Moscou, du déploiement de leurs armes nucléaires stratégiques de 1 700 à 2 200 d'ici à 2012 et se félicite des discussions bilatérales, qui ont actuellement lieu, sur des mesures de suivi du Traité de réduction et de limitation des armements stratégiques offensifs, conclu entre les États-Unis et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, qui vient à expiration en décembre 2009. La République de Corée espère que les deux pays poursuivront ce dialogue fructueux, étant donné l'importance qu'il revêt pour la sécurité internationale. Nous saluons également l'annonce récente par le Royaume-Uni et la France de mesures unilatérales de réduction nucléaire. En rendant publics leurs projets de réduction nucléaire, ces pays contribuent au renforcement de la confiance.

À cet égard, nous saluons le geste de transparence de la France, qui a invité des experts internationaux à observer le démantèlement des unités de production de matières fissiles militaires des sites de Pierrelatte et Marcoule. Il y a lieu toutefois de noter que l'amélioration qualitative des armes nucléaires et la mise au point de nouveaux types d'armes perfectionnés vont à l'encontre de l'obligation de poursuivre de bonne foi le désarmement nucléaire.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN) exige de notre part des mesures résolues. La République de Corée demande aux États qui ne l'ont pas encore fait – notamment à ceux qui figurent à l'Annexe 2 – de le ratifier immédiatement et rappelle qu'il importe de

maintenir un moratoire sur les essais, jusqu'à l'entrée en vigueur du TICEN. La négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles est une étape logique vers le TICEN, non seulement pour la non-prolifération nucléaire, mais aussi pour le désarmement nucléaire. Ma délégation estime que le moment est venu d'engager des négociations sur ce traité au sein de la Conférence du désarmement et invite tous les membres de la Conférence du désarmement à faire preuve d'une souplesse et d'une volonté politique renforcées en vue de l'adoption d'un programme de travail, de façon que des négociations sur ce traité puissent commencer dans les plus brefs délais. Nous prions également instamment tous les États concernés de décréter et d'observer un moratoire sur la production de matières fissiles aux fins d'armes, en attendant l'entrée en vigueur de ce traité.

En ce qui concerne la question nucléaire de la Corée du Nord, la République de Corée poursuit ses efforts pour parvenir à un règlement d'ensemble des questions nucléaires de la Corée du Nord, dans le cadre des pourparlers à Six. Le règlement pacifique de la question nucléaire de la République populaire démocratique de Corée est essentielle à l'instauration d'une paix et d'une prospérité durables dans la péninsule coréenne et en Asie du Nord-Est, ainsi qu'à la préservation de l'intégrité du régime de non-prolifération.

Le Gouvernement de la République de Corée se félicite de la reprise des pourparlers à Six, qui s'est traduite par la conclusion récente d'accords portant sur la vérification, la décision consécutive des États-Unis de retirer la Corée du Nord de la liste des États appuyant le terrorisme et la reprise des mesures de démantèlement par la Corée du Nord. Le Gouvernement de la République de Corée espère que ces mesures permettront que les pourparlers à Six aboutissent à l'abandon par la République populaire démocratique de Corée de tous ses programmes d'armes nucléaires, conformément à la déclaration conjointe du 19 septembre. À cette fin, le Gouvernement de la République de Corée réclame l'appui continu et indéfectible de la communauté internationale.

La Conférence d'examen de 2010 devrait être l'occasion de trouver une manière réaliste et concrète de donner une nouvelle impulsion au TNP, en s'inspirant de l'évolution de la situation ces 10 dernières années, et son succès est déterminant pour la crédibilité du régime du TNP. Ma délégation espère sincèrement que

la troisième session du Comité préparatoire du TNP, qui aura lieu l'année prochaine, servira de tremplin à la réalisation de cet objectif important.

M. El Hadj Ali (Algérie) : Il n'est pas aisé d'aborder le thème du désarmement nucléaire à la suite d'une succession d'événements qui continuent d'affecter négativement l'entreprise multilatérale du désarmement. Les échecs successifs de la dernière Conférence d'examen du TNP ainsi que du cycle 2006-2008 de la Commission du Désarmement, de même que la léthargie qui frappe les travaux de la Conférence du désarmement et l'absence de perspectives quant à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction des essais nucléaires, constituent pour nous une source de profonde préoccupation.

Dans un contexte pareil et à défaut d'une volonté collective de mener à bien la concrétisation des objectifs découlant de l'article VI du TNP et les décisions prises par la Conférence d'examen du TNP en 1995 et 2000, le risque existe de compromettre sérieusement les espoirs nourris tout au long de ces trois dernières décennies en vue d'asseoir les fondements du système de sécurité collective auquel nous aspirons. À cet égard, la tenue de la prochaine Conférence d'examen du TNP en 2010, de même que sa troisième réunion préparatoire en mai prochain, nous offrent une réelle opportunité de réhabiliter le cadre multilatéral de concertation et de négociation en matière de désarmement nucléaire, qui demeure la plus haute priorité, et d'apporter des solutions globales et durables aux questions de désarmement et de non prolifération.

Rien ne justifie, aujourd'hui, de continuer à se fonder sur des références doctrinales surannées empêchant le processus de désarmement nucléaire de progresser. La doctrine de dissuasion nucléaire et le développement qualitatif de nouveaux types d'armements est à même de créer une atmosphère de méfiance et d'accélérer encore davantage la course aux armements. Il est tout à fait clair que la complexité de l'œuvre de désarmement nécessite d'énormes efforts pour surmonter les écueils qui se dressent devant son accomplissement. Un objectif au demeurant à notre portée pour autant que prévaille une volonté politique réelle des États nucléaires en particulier, et une démarche d'ensemble destinée à relancer le débat sur cette question dans toute sa dimension. Une telle démarche appelle, à notre sens, une approche stratégique qui consacrerait la fin de la doctrine de dissuasion nucléaire et la mise en œuvre des

engagements, sans équivoque, pris par les États nucléaires au titre de l'article VI du TNP en vue d'éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires en engageant, de bonne foi, des négociations pour l'élimination totale des armes nucléaires.

À cet égard, les 13 mesures concrètes pour la mise en œuvre de l'article VI du TNP, adoptées lors de la sixième Conférence d'examen, constituent un véritable programme d'action balisant la voie au désarmement et confortant l'ardent désir de l'ensemble de l'humanité de voir le monde débarrassé à jamais des armes de destruction massive et, plus particulièrement, de voir démantelés les arsenaux nucléaires. Nous demeurons convaincus que l'élimination totale des armes nucléaires représente la seule garantie réelle de sécurité, tant pour les États non dotés d'armes nucléaires que pour ceux qui en disposent.

En attendant, les États non dotés d'armes nucléaires sont en droit de bénéficier, de façon inconditionnelle, des garanties interdisant le recours à la menace ou à l'emploi, en toutes circonstances, de l'arme nucléaire à leur encontre par les États nucléaires. Pour qu'elles soient dissuasives et crédibles, il est urgent que ces garanties de sécurité soient codifiées dans un instrument juridiquement contraignant. Ces garanties de sécurité constituent un élément fondamental dans l'équilibre du régime de non prolifération et participent à corriger les déséquilibres et les insuffisances du TNP. Elles sont, également, de nature à renforcer le principe d'une sécurité non diminuée pour tous.

C'est dans cet esprit également que nous percevons la création de zones exemptes d'armes nucléaires comme étant un moyen efficace concourant au renforcement du régime de non-prolifération et au soutien des efforts entrepris en vue de conférer un contenu réel à l'égard du désarmement nucléaire et un instrument important qui contribue à l'objectif primordial de la consolidation de la paix et de la sécurité au niveau régional et international. À cet égard, nous avons pris bonne note de l'engagement des puissances nucléaires en ce qui concerne les garanties de sécurité découlant du régime des zones exemptes d'armes nucléaires.

Je dois rappeler toutefois, que mon pays appartient à une sous-région qui est à cheval entre une zone africaine, qui peine jusqu'à présent à recueillir les ratifications nécessaires à l'entrée en vigueur du traité, et la zone du Moyen Orient, où un traité est devenu

utopique au fil des ans. Le renforcement du régime de non prolifération nucléaire est nécessaire, dès lors qu'il va de pair avec des progrès significatifs en matière de désarmement nucléaire. Toute tentative visant la persistance du déséquilibre entre les deux sera de nature à nourrir les suspicions que font naître les approches unilatérales. Les initiatives visant à renforcer le régime de non prolifération nucléaire ne peuvent à elles seules apporter la réponse collective à la menace globale que constitue la présence continue de l'arme nucléaire. La prévention de la prolifération, de même que les initiatives visant le renforcement des mesures de non prolifération ne sauraient être un prétexte visant à entraver l'accès des États parties au TNP à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire à des fins de développement.

M^{me} Aitimova (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Puisque je prends la parole pour la première fois à la présente session de la Commission, j'aimerais me joindre aux orateurs précédents pour féliciter le Président de son élection à ce poste important et lui souhaiter tout le succès dans la direction de travaux de cette instance. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à M. Sergio Duarte, Haut Représentant pour les affaires de désarmement, et à son Bureau, pour le travail qu'ils ont accompli.

En début de semaine, la délégation du Kirghizistan a fait, au nom des cinq États parties au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, une déclaration très complète sur le thème des armes nucléaires, à laquelle s'associe ma délégation. Par conséquent, j'aimerais évoquer le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN), qui est et restera un des instruments les plus importants en matière de sécurité globale. Le Kazakhstan a signé le TICEN en 1996 et appuie son entrée en vigueur. Nous adhérons à la Déclaration ministérielle conjointe sur le TICEN, qui a été entérinée lors de la réunion ministérielle du 24 septembre dernier, à New York. Notre pays participe activement à tous les programmes importants dans le cadre de l'Organisation pour un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Comme M. Tibor Tóth, Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation pour un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'a souligné hier, lors du débat des panélistes, un exercice sur site de grande ampleur a été mené, en septembre 2008, sur l'ancien site d'essais nucléaires de Semipalatinsk, auquel ont participé 100 experts et

observateurs venus du monde entier. Cet exercice a été déterminant pour l'élaboration de directives opérationnelles pour leur inspection sur site et pour les préparatifs d'un exercice d'inspection sur site de grande ampleur en 2012. Cet exercice est un événement important pour le Kazakhstan, un pays qui a démontré, de façon convaincante, son attachement aux politiques de désarmement et qui s'est engagé activement à renforcer le régime de non-prolifération. L'abandon de l'arsenal nucléaire est le seul choix logique pour un pays qui a tellement souffert des essais nucléaires.

Nous savons aujourd'hui que pendant les 45 années de fonctionnement du site d'essais nucléaires de Semipalatinsk, il a été procédé à 459 explosions nucléaires, dont 113 dans l'atmosphère, et que plus de 500 000 personnes ont été exposées aux radiations. À la suite des essais nucléaires, non seulement les vies et la santé de la population ont été touchées, mais aussi l'environnement sur une large portion du territoire. Aujourd'hui, le site d'essais de Semipalatinsk fait figure de contribution unique du Kazakhstan à la non-prolifération, à la sécurité globale et à la mise en œuvre des objectifs du TICEN.

Le Kazakhstan demande l'interdiction de tous les essais nucléaires, y compris ceux que l'on qualifie de pacifiques. Nous sommes d'avis qu'il est quasiment impossible de déterminer où se produit une explosion nucléaire à des fins pacifiques ou militaires. Ces explosions peuvent donc servir de subterfuge pour propager des armes nucléaires. À l'heure actuelle, il n'existe aucune procédure de vérification dans ce domaine. En outre, rien ne prouve l'utilité des explosions nucléaires à des fins pacifiques par rapport à des simulations sur ordinateur. C'est pourquoi nous pensons que l'arrêt de ces explosions n'entraverait pas l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

Comme la Commission le sait, du temps de l'Union soviétique, il a été procédé à 23 explosions nucléaires souterraines sur le territoire du Kazakhstan. Il ne fait aucun doute que ces explosions ont beaucoup nui à la santé humaine et à l'environnement. La mise en œuvre concrète de l'initiative visant à créer une infrastructure mondiale pour l'énergie nucléaire vient d'avoir lieu dans le cadre de l'Organisation pour un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le Kazakhstan a adhéré au Centre international d'enrichissement de l'uranium, créé à Angarsk, en Russie. Il s'agit là d'une contribution concrète à l'élaboration de mécanismes pour le développement de

l'énergie nucléaire, qui prévoient la fourniture fiable de combustible nucléaire sur la base de la coopération internationale, ce qui constitue une solution de rechange à la diffusion d'une technologie nucléaire sensible.

En tant que pays qui contribue au désarmement nucléaire global et s'acquitte scrupuleusement des obligations qui lui incombent en vertu du TNP, le Kazakhstan renouvelle son ferme attachement à une interdiction générale et complète des essais nucléaires et demande à toutes les parties concernées de faire tout leur possible pour permettre l'entrée en vigueur du TICEN.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : La parole est au représentant de l'Égypte, pour présenter les projets de résolution A/C.1/63/L. 1 et A/C.1/63/L.2.

M. Aly (Égypte) (*parle en arabe*) : Je souhaite m'associer aux déclarations faites précédemment sur le thème des armes nucléaires par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant du Liban, au nom du Groupe des États arabes.

J'ai l'honneur de présenter officiellement aujourd'hui deux importants projets de résolution, intitulés respectivement « Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient » et « Risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient ».

Le libellé du projet de résolution intitulé « Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient », contenu dans le document A/C.1/63/L.1, est analogue à celui de la résolution 62/18 de l'Assemblée générale, adoptée l'année dernière par consensus, au titre du même point de l'ordre du jour, et qui n'a subi que quelques modifications d'ordre technique. Le projet traite d'un des objectifs les plus importants, qui est considéré, depuis 1974, comme la clé de l'instauration d'une paix, d'une sécurité et d'une stabilité durables au Moyen-Orient. Il représente une approche à la fois régionale et internationale de l'avenir du Moyen-Orient et souligne la nécessité du renforcement de la confiance mutuelle entre les États, malgré l'existence d'obligations inégales dans le domaine nucléaire. En fait, notre conception d'une zone exempte d'armes nucléaires est sincère et étayée par l'accord collectif et les nobles objectifs que nous avons maintenus et préservés dans ce projet, au fil des ans. Nous espérons que ce projet de résolution sera de nouveau adopté par consensus, afin

de renouveler notre volonté commune de remplir ses objectifs et de faire du Moyen-Orient un lieu plus stable et plus sûr pour tous ses peuples, sans exception.

Le libellé du second projet de résolution, contenu dans le document A/C.1/63/L. 2 et intitulé « Risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient », n'a pas varié par rapport à celui de la résolution 62/56 de l'Assemblée générale, au titre du même point de l'ordre du jour, et n'a subi que quelques modifications d'ordre technique pour la présente session. Comme à l'accoutumée, le projet de résolution est présenté par l'Égypte et parrainé par d'autres États membres arabes de la Ligue des États arabes. Il s'agit de l'Algérie, du Bahreïn, des Comores, de Djibouti, de l'Iraq, de la Jordanie, du Koweït, du Liban, de la Jamahiriya arabe libyenne, de la Mauritanie, du Maroc, d'Oman, du Qatar, de l'Arabie saoudite, du Soudan, de la République arabe syrienne, de la Tunisie, de Émirats arabes unis, du Yémen et de la Palestine.

À notre avis, l'adhésion d'Israël au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le placement de toutes ses activités et installations nucléaires sous les garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire permettrait au TNP d'accéder à l'universalité tant attendue au Moyen-Orient et contribuerait positivement aux nombreux régimes internationaux en matière de limitation des armements, de désarmement, et de non-prolifération. Cela permettrait aussi de remédier au déséquilibre important qui caractérise les engagements nucléaires entre les États de la région, créant ainsi une situation intolérable susceptible de déclencher facilement des courses aux armements et de causer des ravages dans notre région.

L'année dernière, la résolution 62/56, sur le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient, a bénéficié de l'appui de 170 États à l'Assemblée générale. Nous espérons que ce projet bénéficiera cette année d'un soutien international équivalent, voire renforcé, et invitons les États qui ont voté contre cette résolution ou qui se sont abstenus l'année dernière de reconsidérer leur position et de se joindre à la communauté internationale en appuyant le projet de résolution présenté cette année. En effet, le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient exige de l'ensemble de la communauté internationale une détermination et un engagement renouvelés.

M. Al-Subaie (Qatar) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à exprimer ma reconnaissance à la

Présidence pour les efforts inlassables qu'elle déploie à la tête de la Première Commission consacrée au désarmement et à la sécurité internationale.

Les armes nucléaires figurent parmi les questions les plus importantes à l'ordre du jour de la Commission. Elles sont en effet des outils meurtriers, qui frappent aveuglément et qui pourraient renvoyer l'espèce humaine à l'âge de pierre. Nous devons poursuivre notre tâche. Le Qatar appuie le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN) et souhaiterait qu'ils soient mis en œuvre et respectés immédiatement. La Qatar participe également à l'élaboration d'un traité d'interdiction complète des armes nucléaires visant à parvenir à un désarmement nucléaire total et à libérer la communauté internationale de ces armes destructives.

La Qatar appuie tous les projets de résolution susceptibles de promouvoir la paix et la sécurité internationale et de nous épargner le danger d'une guerre nucléaire. À ce propos, je citerai les projets de résolution suivants, intitulés « Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires », « Effets de l'utilisation d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri », « Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes » et « Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient ». En coopération avec le Bureau du Secrétariat aux affaires du désarmement, le Qatar a contribué à la mise en œuvre de ces obligations au titre des résolutions pertinentes. J'ajoute que les renseignements fournis par le Haut Représentant pour les affaires de désarmement, M. Sergio Duarte, ont permis de mettre en relief la coopération du Qatar dans ce domaine.

Le Qatar appuie tous les projets de résolution relatifs à la création de zones exemptes d'armes nucléaires, notamment au Moyen-Orient. Nous appuyons la mise en œuvre de ces objectifs, par le biais de l'adhésion d'Israël aux décisions prises par la Conférence d'examen et de prorogation du TNP en 1995, qui ont été réaffirmées lors de la Conférence d'examen du TNP en 2000. Nous appuyons également la mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, car l'adhésion d'Israël au TNP renforcerait la coopération actuelle au Moyen-Orient.

C'est pourquoi tout échec dans ce domaine entrainerait l'échec de la Conférence d'examen du TNP en 2010, avec le risque d'envoyer un signal négatif et de porter atteinte à la crédibilité du Traité. Cependant, certaines parties influentes n'ont pas été suffisamment incitées à œuvrer en faveur de l'universalité du Traité. Ces mêmes parties accusent d'autres parties au Traité de ne pas assumer leurs obligations. Toute approche discriminatoire risque de faire obstacle à l'instauration de la paix et de la sécurité.

Le Qatar réaffirme le droit des États parties au TNP d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous tenons à insister sur le rôle joué par l'Agence internationale de l'énergie atomique et la nécessité pour cette dernière d'accomplir sa tâche de manière indépendante. La Qatar réaffirme également la nécessité de régler les différends sur des questions nucléaires par des moyens pacifiques, conformément à la Charte des Nations Unies au droit international, principes qui ont été approuvés lors du sommet du Conseil de coopération du Golfe, qui s'est tenu à Doha, en 2007.

Le Président par intérim (parle en anglais) : La parole est au représentant de l'Inde, pour présenter les projets de résolution A/C.1/63/L. 15, A/C.1/63/L. 16 et A/C.1/63/L. 34.

M. Singh (Inde) (parle en anglais) : Je me réjouis de voir le Président diriger le débat thématique sur les armes nucléaires. L'Inde s'associe à la déclaration faite par l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'Inde a toujours accordé la plus haute priorité à l'objectif du désarmement nucléaire, tant d'un point de vue national qu'en tant que membre du Mouvement des pays non alignés. Prenant la parole à la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, le 26 septembre dernier, le Premier Ministre Manmohan Singh, a renouvelé la proposition de l'Inde en faveur d'une convention sur les armes nucléaires interdisant la mise au point, la production, le stockage et l'utilisation des armes nucléaires et prévoyant leur élimination complète, suivant un calendrier précis.

Nous rappelons que le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, seul document portant sur le désarmement nucléaire adopté par consensus par la communauté internationale, , accorde la plus haute priorité à l'objectif du désarmement nucléaire. Cette année marque le trentième anniversaire

de la tenue de cette session. Nous voudrions exprimer notre reconnaissance au Haut Représentant pour les affaires de désarmement, qui a mis en lumière quelques points importants figurant dans le Document final adopté au cours de cette session.

Nous célébrons cette année le vingtième anniversaire du Plan d'action en vue de l'instauration d'un ordre mondial exempt d'armes nucléaires et non violent, présenté par le Premier Ministre indien Rajiv Gandhi, à l'ONU en 1988. Cette déclaration a été un jalon dans la recherche globale d'un désarmement nucléaire. Ce plan d'action commence par les mots suivants, qui sont toujours d'actualité :

« L'humanité se trouve à un tournant de son histoire. Le monde a trop longtemps vécu sous la menace d'une extinction. Les armes nucléaires menacent d'anéantir la civilisation humaine et tout ce que l'humanité a construit pendant des millénaires de dur labeur. Les États dotés d'armes nucléaires, comme les États non dotés d'armes nucléaires, sont menacés par cet holocauste. Il est impératif que les armes nucléaires soient éliminées. » (*A/S-15/12, annexe I, par. 1*)

Ce plan d'action a permis d'établir un cadre général en vue de négociations portant sur un engagement précis à l'égard de l'élimination complète des armes nucléaires, afin de créer un monde exempt d'armes nucléaires et enraciné dans la non-violence. Ce Plan d'action demeure l'initiative la plus globale en matière de désarmement nucléaire. Son postulat premier n'a pas perdu de sa validité. Il stipule, premièrement, l'engagement contraignant de la part de toutes les nations d'éliminer les armes nucléaires par étape; deuxièmement, la participation de tous les États dotés d'armes nucléaires au processus de désarmement nucléaire, tous les autres États devant également participer à ce processus; troisièmement, la manifestation de la bonne foi et l'instauration de la confiance par le biais de progrès tangibles vers un objectif commun et, quatrièmement, la modification des doctrines, politiques et institutions en vue de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

Une conférence internationale s'est tenue à New Delhi, les 9 et 10 juin de cette année, en vue de célébrer le vingtième anniversaire du Plan d'action de Rajiv Gandhi. Le Haut Représentant pour les affaires de désarmement, M. Sergio Duarte, a fait une déclaration capitale à cette occasion. Quelque 200 experts ont participé à cette conférence. Inaugurant

cette conférence, le Premier Ministre Manmohan Singh a déclaré : « Le plan d'action de Rajiv Gandhi a été permis d'exposer, de façon détaillée, l'approche de l'Inde à l'égard du désarmement global et la continuité de notre pensée. Le Premier Ministre a exprimé l'espoir que d'autres États conviendront d'un dialogue sur ces propositions et s'associeront à nous dans notre engagement à l'égard du désarmement nucléaire.

Au fil des ans, plusieurs instances et groupes internationaux se sont exprimés en faveur du désarmement nucléaire, notamment l'Assemblée générale des Nations Unies, la Cour Internationale de Justice et les parlements nationaux de plusieurs pays. L'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires a reçu l'appui de personnalités aussi éminentes qu'Henry Kissinger, George Shultz, William Perry et Sam Nunn, qui toutes possèdent une connaissance et une expérience dans ce domaine. Le Gouvernement norvégien a accueilli une grande conférence internationale sur ce sujet, à Oslo, en février dernier. Une autre initiative, axée sur le désarmement et la non-prolifération, a été lancée par les Gouvernements australien et japonais. Des pays comme la France et le Royaume-Uni ont prononcé des déclarations de haut niveau en faveur du désarmement.

S'il convient de débattre des qualités et des défauts de chacune des différentes propositions, force est de reconnaître que l'opinion publique est de plus en plus favorable au désarmement nucléaire. Ce devrait être l'occasion pour l'Assemblée générale des Nations Unies de susciter un nouvel élan politique et, pour le mécanisme de désarmement des Nations Unies, de rétablir la cohésion et l'union et de parvenir à un consensus universel, afin d'aller de l'avant. À cet égard, nous soulignons de nouveau qu'il importe de convoquer la quatrième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement, que tous les pays du Mouvement des pays non alignés appellent de leur vœux.

En tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, la Conférence du désarmement porte la lourde responsabilité de progresser sur la voie du désarmement nucléaire. La priorité principale, ce sont des engagements contraignants, parallèlement à la négociation de mesures spécifiques visant la réduction et l'élimination de la menace nucléaire, de manière globale, vérifiable et irréversible, en vertu desquels aucun État ne saurait prétendre à une sécurité exclusive fondée sur la possession d'armes nucléaires. Au demeurant, un

monde exempt d'armes nucléaires renforcerait la sécurité de chacun.

Comme les années précédentes, l'Inde présentera plusieurs projets de résolution. Tout d'abord, je voudrais présenter, au nom des auteurs, le projet de résolution intitulé « Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires », contenu dans le document A/C.1/63/L. 15. Ce projet de résolution reflète l'idée des auteurs selon laquelle un instrument multilatéral, universel et juridiquement contraignant interdisant le recours à la menace ou à l'emploi des armes nucléaires permettrait de réduire la menace nucléaire et de créer un climat favorable à des négociations sur un accord interdisant les armes nucléaires. Il s'agirait ainsi d'une mesure provisoire importante, en attendant que nous parvenions à un accord sur un processus graduel d'élimination totale des armes nucléaires. Dans le dispositif de ce projet de résolution, l'Assemblée demande de nouveau à la Conférence du désarmement d'engager des négociations en vue de parvenir à un accord sur une convention internationale interdisant en toutes circonstances le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires.

J'ai également l'honneur de présenter, au nom des auteurs, le projet de résolution intitulé « Réduction du danger nucléaire », contenu dans le document A/C.1/63/L. 16. Ce projet de résolution souligne que l'état d'alerte instantanée des armes nucléaires comporte des risques inacceptables d'emploi involontaire ou accidentel de ces armes, ce qui aurait des conséquences catastrophiques pour l'humanité tout entière. Dans le dispositif de ce projet de résolution, l'Assemblée demande que les doctrines nucléaires soient réexaminées et que des mesures d'urgence soient prises immédiatement pour réduire les risques d'emploi involontaire ou accidentel des armes nucléaires, notamment en levant l'état d'alerte des armes nucléaires et en les dépointant, et demande aux États dotés d'armes nucléaires de prendre les mesures propres à réduire le danger nucléaire.

Au nom des auteurs, l'Inde présente également, comme les années précédentes, un projet de résolution intitulé « Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive », contenu dans le document A/C.1/63/L. 34. Ce projet de résolution souligne les préoccupations de la communauté internationale et engage tous les États Membres à prendre des mesures pour empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive.

Il précise que la réponse internationale à cette menace doit être prise aux niveaux national, multilatéral et mondial. Le projet de résolution présenté cette année a subi quelques modifications afin de prendre en compte l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire lancée conjointement par la Fédération de Russie et les États-Unis. Il propose également quelques améliorations, aux quatrième et cinquième alinéas du dispositif, afin de clarifier la question relative aux mesures nationales.

Nous espérons que ces projets de résolution bénéficieront de l'appui le plus large possible. Comme ce fut le cas pour les projets de résolution présentés les années précédentes, nous espérons que le projet de résolution intitulé « Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive » sera adopté par consensus.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : La parole est au représentant de la Suisse, pour présenter le projet de résolution A/C.1/63/L. 5.

M. Streuli (Suisse) (*parle en anglais*) : Je commencerai par une note positive. Des États dotés d'armes nucléaires ont fait des efforts louables pour améliorer la transparence de leurs arsenaux nucléaires. Ainsi, la France, a communiqué le nombre total des armes nucléaires se trouvant dans son arsenal. Elle aussi invité des experts internationaux à assister au démantèlement de ses anciens sites de production de matières fissiles. En outre, nous nous félicitons du fait que plusieurs autres États dotés d'armes nucléaires aient fourni des renseignements, dans le cadre de la Conférence du désarmement et conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) sur les mesures qu'ils ont prises en faveur du désarmement nucléaire. Dans cet esprit, la fourniture par certains États de renseignements sur leurs stocks de matières fissiles représente un autre aspect positif. Néanmoins, la Suisse demandent aux États dotés d'armes nucléaires qui ne l'ont pas encore fait de prendre des mesures destinées à accroître la transparence. De plus, le chemin est encore long vers la mise en œuvre de l'article VI du TNP et la réalisation des décisions arrêtées dans le Document final des Conférences d'examen du TNP en 1995 et 2000.

La Suisse se félicite du climat constructif qui règne au sein de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP en 2010. Il nous paraît essentiel que la prochaine session du Comité préparatoire soit couronnée de succès, si

nous voulons parvenir à un rapport de fond. Il nous paraît très important que la prochaine session du Comité préparatoire établisse une base solide qui garantisse le succès de la Conférence d'examen du TNP en 2010.

Il est par conséquent nécessaire de débattre plus avant de la réduction de l'importance accordée aux arsenaux nucléaires dans les doctrines de stratégie militaire. Nous invitons donc les États dotés d'armes nucléaires à s'abstenir de perfectionner et de développer davantage leurs arsenaux nucléaires. Nous comprenons difficilement comment des États dotés d'armes nucléaires peuvent parler de désarmement tout en continuant à mettre au point de nouveaux types d'armes nucléaires. Pour mon pays, une telle attitude va à l'encontre de l'esprit de l'article VI du TNP. En outre, le blocage continu de l'adoption d'un programme de travail à la Conférence du désarmement a empêché que l'on progresse vers la tenue de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Nous prions instamment les États de surmonter l'impasse actuelle et d'engager des négociations, sans conditions préalables. Concernant le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, nous espérons son entrée en vigueur prochaine. Neuf des 44 États figurant à l'Annexe 2 du Traité ne l'ont toujours pas ratifié. La Suisse demande à ces États de ratifier sans retard ce traité.

La Suisse relève également que les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, deux États dotés des arsenaux les plus importants, n'ont pas été à même jusqu'ici de convenir de mesures de suivi du Traité conclu entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur la réduction et la limitation de leurs armements stratégiques offensifs, qui vient à expiration fin 2009. Mon pays espère que les discussions n'enverront pas seulement un signal positif à la communauté internationale, mais déboucheront aussi sur un accord de suivi utile et vérifiable, ce qui constituerait un véritable progrès en matière de désarmement nucléaire.

Concernant la non-prolifération nucléaire, la situation reste complexe. Il y a encore des questions non résolues liées au programme nucléaire iranien. L'Agence internationale de l'énergie atomique n'a pas été en mesure de progresser dans ce dossier, et l'Iran a poursuivi ses activités d'enrichissement. Cette situation est d'autant plus regrettable que nous avons été témoins de plusieurs événements positifs, dont les pourparlers de Genève en juillet ont été le point

culminant. Je songe notamment aux mesures proposées de part et d'autre et à la décision des parties d'engager des discussions sur la base du gel réciproque de leurs initiatives. La Suisse juge que la perspective d'une solution diplomatique demeure réaliste et que cette solution est la seule qui soit viable. Mon pays encourage donc l'Iran à œuvrer, dès que possible, à l'application du principe « gel contre gel ».

L'adoption par le Groupe des fournisseurs nucléaires d'une exception à ses règles afin de permettre l'envoi de matériels nucléaires à l'Inde, malgré l'absence de garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique, peut être considérée comme un élément positif. Néanmoins, cela soulève des questions quant à l'avenir du régime de non-prolifération. Ces aspects contradictoires devront être pris en considération dans l'optique de la tenue en 2010 de la Conférence d'examen du TNP.

Le Président assume de nouveau la présidence.

J'aimerais saisir l'occasion qui m'est offerte pour présenter officiellement le projet de résolution intitulé « Réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires », contenu dans le document A/C.1/63/L. 5, que nous soumettons à nouveau cette année avec le Chili, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, le Nigéria et la Suède. Ce projet de résolution se félicite de toutes les mesures qui ont déjà été prises dans ce sens. Il demande à tous les États qui possèdent des armes nucléaires de prendre de nouvelles mesures pour réduire la disponibilité opérationnelle de ces armes.

Le projet de résolution mérite d'être appuyé pour plusieurs raisons. Premièrement, le contexte d'après guerre froide ne justifie plus aujourd'hui un tel niveau d'alerte. Deuxièmement, les milliers d'armes nucléaires qui sont encore en état d'alerte avancée constituent le plus grand risque de guerre nucléaire accidentelle. La réduction du niveau de disponibilité des armes nucléaires nous offre davantage de temps pour communiquer, ce qui contribue encore à réduire le risque de conflit nucléaire. Enfin, une réduction de la disponibilité opérationnelle est une mesure de confiance très attendue, non seulement parmi les États dotés d'armes nucléaires, mais aussi entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires. C'est pourquoi une réduction de la disponibilité opérationnelle serait une mesure judicieuse, avant la Conférence d'examen du TNP en 2010.

Nous savons que des réductions du déploiement et du statut opérationnel ne sauraient remplacer une réduction irréversible du nombre d'armes nucléaires détenues. Néanmoins, veiller entre-temps à ce que toutes les armes nucléaires ne soient plus en état d'alerte contribuerait à une amélioration significative de notre sécurité collective. Les principaux auteurs de ce projet de résolution espèrent qu'il bénéficiera d'un large appui.

M. Kang Myong Chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Comme de nombreux représentants l'ont souligné à la présente séance le désarmement nucléaire est la question centrale en matière de désarmement. Tant qu'il y aura des armes nucléaires dans le monde, l'humanité ne sera jamais à l'abri du risque d'une guerre nucléaire. La cause principale de la prolifération nucléaire, que des pays redoutent tant, tient à l'existence même des armes nucléaires et à la menace de leur emploi. L'adoption du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), il y a 40 ans, a été possible parce que, à ce moment-là, les États non dotés d'armes nucléaires plaçaient de grands espoirs dans son article VI, témoignant ainsi leur engagement à l'égard d'un désarmement général et complet, et qu'ils ont adopté ultérieurement ce traité.

Toutefois, le problème auquel nous sommes maintenant confrontés est l'incapacité des États dotés d'armes nucléaires à honorer leurs engagements de bonne foi. Il existe encore un arsenal considérable d'armes nucléaires, suffisant pour anéantir plusieurs fois cette planète. Derrière l'écran du désarmement nucléaire, les armes nucléaires continuent d'être perfectionnées et les doctrines nucléaires réexaminées, car on continue de reconnaître l'utilité tactique des armes nucléaires. En outre, les menaces d'un recours aux armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires augmentent. Les frappes nucléaires préventives, les frappes nucléaires chirurgicales et autres sont des exemples éloquentes de cette menace toujours croissante. Dans de telles conditions, il est tout à fait naturel que les États non dotés d'armes nucléaires, préoccupés par leur sécurité, envisagent des mesures de légitime défense. Il n'est plus acceptable que certains pays soit autorisés à posséder des armes nucléaires, tandis que d'autres seraient soumis à des menaces nucléaires.

Tout cela montre à qui revient la responsabilité de l'impasse dans laquelle se trouve le désarmement nucléaire. Pour parvenir à des résultats significatifs en

matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires, les États dotés d'armes nucléaires devraient faire la preuve de leur volonté politique en faveur du désarmement nucléaire. Ce n'est qu'ainsi que la question de la prolifération nucléaire sera dûment traitée.

J'aimerais saisir cette occasion pour faire comprendre à des pays comme la France, le Japon et l'Australie ce qu'est la question nucléaire de la péninsule coréenne. Premièrement, je déplore le manque d'informations du représentant français, dont le pays assume actuellement la présidence de l'Union européenne dans les pourparlers à Six. L'objectif final des pourparlers à Six est de parvenir à la dénucléarisation de la péninsule coréenne tout entière. Il ne s'agit pas du désarmement nucléaire unilatéral de la République populaire démocratique de Corée. Contrairement à ce qu'a déclaré hier le représentant du Japon, notre dissuasion nucléaire est une garantie fiable de paix et de stabilité sur la péninsule coréenne et au delà. Le Japon est le seul pays qui refuse d'honorer ses obligations au titre de l'Accord conjoint adopté dans le cadre des pourparlers à Six. C'est pourquoi la présence du Japon dans les pourparlers à Six n'est pas du tout nécessaire. Par conséquent, je prie instamment le Japon d'indiquer quelle position il compte adopter à l'avenir.

Deuxièmement, les résolutions 1695 (2006) et 1718 (2006) du Conseil de sécurité sont le fruit de l'irresponsabilité et de l'injustice du Conseil de sécurité des Nations Unies. On notera que la République populaire démocratique de Corée a rejeté catégoriquement ces résolutions. Si le Conseil de sécurité veut devenir une instance qui assume son mandat à l'égard de la paix et de la sécurité internationales, il doit faire porter son attention sur le pays qui est à l'origine de la question nucléaire et non pas sur la République populaire démocratique de Corée et l'exercice par elle de son droit justifié à la légitime défense. Les déclarations qui soulignent la nécessité de mettre en œuvre les résolutions susmentionnées obéissent à une arrière-pensée, à savoir faire obstacle au règlement de la question nucléaire de la péninsule coréenne.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur pour cet après-midi. Cela conclut également l'examen de la question des armes nucléaires.

Afin que nous ayons un échange d'informations transparent, j'ai demandé au Secrétariat de me fournir quelques notes concernant le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN). Comme les membres le savent, conformément à l'article XIV du Traité, 44 membres doivent le ratifier pour qu'il entre en vigueur. À ce jour, neuf États doivent encore achever ce processus. Il s'agit des pays suivants : Chine, République populaire démocratique de Corée,

Égypte, Inde, Indonésie, Iran, Israël, Pakistan et États-Unis d'Amérique. Si nous voulons travailler de façon constructive au sein de cette Commission, je prie ces délégations de faire tout leur possible pour achever le processus de ratification, de façon que le TICEN puisse être mis en œuvre. Voilà ce que je tenais à dire, et j'espère que les membres en tiendront compte.

La séance est levée à 17 h 25.